



**Parce que notre force,
c'est votre force :**

Votez et faites voter pour les listes CGT aux CAPD (COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DÉPARTEMENTALES)

GARANTIR LES MÊMES DROITS

Quel que soit votre établissement, la CGT défend les mêmes garanties pour toutes et tous. Nous refusons les inégalités de traitement et les décisions arbitraires.

DÉFENDRE LES AGENTES & AGENTS

Nos élu.es CGT s'engagent à **protéger vos droits statutaires**, défendre vos dossiers individuels et faire respecter vos droits face à l'administration.

RENFORCER NOTRE ACTION

Avec votre vote, donnons plus de poids à la CGT pour **combattre les injustices**, défendre les **carrières** et porter les **revendications** des **agents** du département.

Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD)

QUEL QUE SOIT NOTRE ÉTABLISSEMENT, NOUS AVONS LES MÊMES DROITS À DÉFENDRE !

En Haute-Garonne, les personnels hospitaliers travaillent dans des établissements très différents.

Hôpitaux, EHPAD, établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux : les réalités de terrain peuvent varier, mais les difficultés rencontrées par les agents sont souvent les mêmes.

Manque de reconnaissance, carrières bloquées, décisions contestables, procédures disciplinaires, difficultés à faire respecter les garanties statutaires...

Nos droits ne doivent pas dépendre de l'établissement dans lequel nous travaillons !

À la CAPD, la CGT défendra chaque dossier avec la même détermination !



NOUS REFUSONS LES CARRIÈRES À DEUX VITESSES !

Pour la CGT, un agent exerçant dans un petit établissement doit bénéficier du même respect et des mêmes garanties statutaires qu'un collègue travaillant dans un grand centre hospitalier.

Nous revendiquons :

- ✚ Des carrières reconnues et correctement rémunérées.
- ✚ La revalorisation du point d'indice.
- ✚ La suppression des quotas et ratios limitant les avancements.
- ✚ La reconnaissance des qualifications, de l'expérience et de la pénibilité.
- ✚ Un véritable accès à la formation et aux études promotionnelles.
- ✚ La résorption de la précarité et la titularisation des contractuels sur des emplois permanents, dans le respect des conditions statutaires.

À LA CAPD, DES ÉLU.ES CGT POUR TOUTES ET TOUS VOUS DÉFENDRE !

Les Commissions Administratives Paritaires Départementales assurent une représentation des fonctionnaires dans les situations relevant de leur compétence, notamment lorsque la représentation est organisée à l'échelon départemental.

Nos élu.es CGT s'engagent à :

- Étudier les dossiers avec sérieux et défendre les droits des agents.
- Faire respecter les garanties statutaires dans les procédures disciplinaires.
- Défendre les agents confrontés à des décisions individuelles contestables relevant de la CAPD.
- Veiller à l'égalité de traitement, indépendamment de l'établissement d'affectation.
- Refuser les discriminations et les sanctions arbitraires.
- Informer et accompagner les agents dans leurs démarches et leurs recours.

DES ÉLU.ES CGT QUI CONNAISSENT LE TERRAIN !

Nos candidates et candidats ne découvrent pas les difficultés des personnels à l'occasion des élections. Ils et elles sont issus de nos établissements et connaissent les réalités de nos métiers.

Avec l'appui des syndicats CGT et de l'Union Syndicale Départementale Santé et Action Sociale de Haute-Garonne, ils et elles s'adosseront sur une organisation collective pour accompagner et défendre les agents. Nous voulons des élus qui prennent le temps d'**écouter**, de **vérifier** les dossiers, de **préparer** leurs interventions et de **rendre compte** de leur mandat.

La défense de nos droits ne doit jamais être une simple formalité administrative.

LE VOTE CGT, C'EST LE CHOIX D'UNE DÉFENSE COLLECTIVE !

Voter CGT, c'est renforcer une organisation syndicale qui défend les droits individuels sans jamais oublier les intérêts collectifs.

Voter CGT, c'est affirmer que chaque agent mérite d'être entendu et défendu, quelle que soit sa profession ou son établissement.

Voter CGT, c'est choisir des représentantes et des représentants déterminés à ne pas laisser les décisions injustes sans réponse.

Alors du 7 au 10 décembre

Votez et faites voter pour les listes CGT

